

Luxembourg, le 22 octobre 2014

Avis du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire

concernant

l'étude préparatoire « zur Erweiterung des Naturpark Our »

Avis requis par l'article 7 de la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels

Le document sous examen a pour objet d'entamer le processus d'adhésion de la commune de Wintrange au Parc Naturel de l'Our. La première étape de ce processus est l'élaboration d'une étude préparatoire, qui trace les grandes lignes du projet de parc naturel.

Le CSAT salue l'inclusion de la commune de Wintrange dans le Parc Naturel de l'Our car non seulement cette évolution répond aux objectifs et principes du Programme directeur de l'aménagement du territoire (la région d'aménagement Nord inclut la commune de Wintrange) mais elle est également cohérente avec la couverture géographique du groupe Leader (Groupe d'action locale Clervaux-Vianden) ainsi qu'avec les projets locaux (notamment le projet d'exploitation régionale du SIG).

En outre, le CSAT estime que cet élargissement du parc de l'Our, avec l'intégration de la commune de Wintrange (qui est caractérisée par une superficie importante de 113 km² et qui compte 27 localités), constitue un pas important vers une couverture complète de l'ensemble de la pointe Nord du pays (à l'exception de Weiswampach).

Cette extension pourrait aussi laisser présager une fusion future des deux parcs naturels en une seule entité, évolution que le Conseil avait déjà suggérée dans son avis du 19 avril 2010 concernant l'étude préparatoire adaptée du parc naturel de la Haute-Sûre (PNHS) en vue de l'élargissement du parc naturel avec les communes de Rambrouch et de Wiltz. L'avis formulé à l'époque garde toute sa validité, notamment en ce qui concerne la création d'un parc naturel de l'Oesling regroupant le parc de la Haute-Sûre et le parc de l'Our.

Bien qu'en regrettant ne jamais recevoir pour avis les études détaillées des parcs naturels, le CSAT observe favorablement la couverture de plus en plus complète de l'Oesling par l'outil de développement régional qu'est le parc naturel.



Bob Wealer

Secrétaire du Conseil Supérieur
de l'Aménagement du Territoire



Patrick Bousch

Président du Conseil Supérieur
de l'Aménagement du Territoire